

*Le Président*

**DECISION N° PCR / DA / 2016 / 122**

**PORTANT AGREMENT DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) BNDE VALEURS EN QUALITE D'ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF EN VALEURS MOBILIERES (OPCVM) SUR LE MARCHE FINANCIER REGIONAL DE L'UMOA**

*Le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers,*

- Vu* la Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (ci-après le "Conseil Régional") et son Annexe ;
- Vu* le Règlement Général du 28 novembre 1997 relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional de l'UMOA ;
- Vu* la Décision n°CM/12/03/2013 du 22 mars 2013 du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président du Conseil Régional ;
- Vu* l'Instruction n°24/99 relative à la note d'information des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières ;
- Vu* l'Instruction n°45/2011 relative à l'organisation, au fonctionnement et à la gestion des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières sur le marché financier régional de l'UMOA ;
- Vu* l'Instruction n°46/2011 relative à la classification et aux règles d'allocation d'actifs des Organismes de Placement Collectif sur le marché financier régional de l'UMOA ;
- Vu* les délibérations du Conseil Régional en sa 64<sup>ème</sup> session ordinaire du 12 novembre 2015, agréant sous réserves, le Fonds Commun de Placement BNDE VALEURS en qualité d'OPCVM sur le marché financier régional de l'UMOA ;
- Vu* la levée des réserves, constatée par le Secrétariat Général du Conseil Régional en date du 31 mai 2016 ;

**DECIDE**

## Article 1<sup>er</sup>

Le Fonds Commun de Placement (FCP) BNDE VALEURS est agréé en qualité d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) sur le marché financier régional de l'UMOA.

L'agrément du FCP BNDE VALEURS est enregistré sous le numéro FCP/2016-01.

## Article 2

Le FCP BNDE VALEURS présente les principales caractéristiques ci-après :

Dénomination	BNDE VALEURS
Type	FCP Actions
Promoteurs	CGF BOURSE et CGF GESTION
Objet	Gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières
Valeur liquidative d'origine	1 000 FCFA
Forme des parts	Titres dématérialisés, au porteur
Dépositaire	SGI CGF BOURSE
Société de Gestion	CGF GESTION
Commissaire aux Comptes	Cabinet MAZARS Sénégal représenté par Monsieur Taibou MBAYE, Commissaire aux comptes titulaire
Orientation de gestion	Les actifs du FCP BNDE VALEURS seront constitués de 95% au plus en actions et assimilés, et le reste en liquidités et autres titres.
Mode d'affectation des résultats	Distribution de revenus
Souscripteurs visés	Personne physique et morale, résidente ou non de l'UEMOA
Garantie de liquidité	Banque Nationale de Développement Economique du Sénégal (BNDE)
Lieu de souscription	Les souscriptions de parts sont reçues à CGF BOURSE et chez tout distributeur agréé par les promoteurs, particulièrement aux guichets de la BNDE.
Horizon de placement	Moyen et long terme (au moins 5 ans)
Valorisation	Quotidienne
Frais de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission de gestion : 2% HT l'an, augmenté de 0,25 % HT de la croissance annuelle de l'actif net ;</li> <li>- Frais du dépositaire (droits de garde) : 0,20 % HT l'an au maximum de la valeur du portefeuille ;</li> <li>- Commission de valorisation des Structures Centrales : 0,03% l'an ;</li> <li>- Honoraires du commissaire aux comptes : 2 000 000 FCFA l'an ;</li> <li>- Redevance annuelle du CREPMF : 1 000 000 FCFA ;</li> <li>- Commission sur actifs des OPCVM : 0,01% l'an.</li> </ul>
Commission de souscription	Forfait de 500 FCFA
Commission de rachat	Forfait de 1 500 FCFA